



VU Manuvie – TR1 Placements au choix du client^{MC}

La version TR1 (assurance temporaire renouvelable un an) Placements au choix du client de VU Manuvie est une solution d'assurance vie universelle qui procure une valeur exceptionnelle et donne accès à une gamme étendue de comptes de placement pour les épargnants actifs qui préfèrent choisir eux-mêmes leurs placements. Elle allie :

- **Une assurance permanente** pour protéger les êtres qui vous sont chers à
- **Plusieurs comptes de placement avantageux sur le plan fiscal** pour vous aider à faire fructifier votre patrimoine à long terme

Tout placement détenu dans un contrat d'assurance vie universelle croît en report de l'impôt et, dans certains cas, sa valeur peut être versée à votre bénéficiaire en franchise d'impôt sous forme de capital-décès. Voilà ce qu'on appelle une stratégie fiscale efficace.

Cette solution s'adresse particulièrement à ceux qui :

- Souhaitent laisser la somme assurée à leur bénéficiaire, en franchise d'impôt
- Ont déjà versé le maximum à leurs autres placements fiscalement avantageux (par exemple REER ou CELI)
- Visent une croissance fiscalement avantageuse de leur capital
- Préfèrent choisir eux-mêmes les comptes qui composeront leur portefeuille de placements d'assurance vie universelle

Principales caractéristiques

- Âge à la souscription pour les couvertures individuelles et les couvertures conjointes dernier décès (CDD) :
 - TR1 85 : âge des clients à la souscription d'une couverture individuelle – de 0 à 70 ans (CDD : de 25 à 80 ans pour le premier assuré et de 25 à 70 ans pour le dernier assuré)
 - TR1 100 : âge des clients à la souscription d'une couverture individuelle – de 0 à 80 ans (CDD : de 25 à 80 ans)

- Frais de gestion des comptes de placement peu élevés
- Gamme étendue de comptes de placement pour répondre à vos besoins et à votre degré de tolérance du risque

Protection d'assurance

Selon vos besoins, le contrat peut être établi sur une seule tête (couverture individuelle) ou sur deux têtes (couverture conjointe dernier décès), auquel cas la couverture et les coûts sont maintenus jusqu'au décès du deuxième assuré. Deux options de coût annuel croissant sont offertes : TR1 jusqu'à 85 ans et TR1 jusqu'à 100 ans. En outre, il est possible de passer à un coût uniforme à compter du troisième anniversaire contractuel.

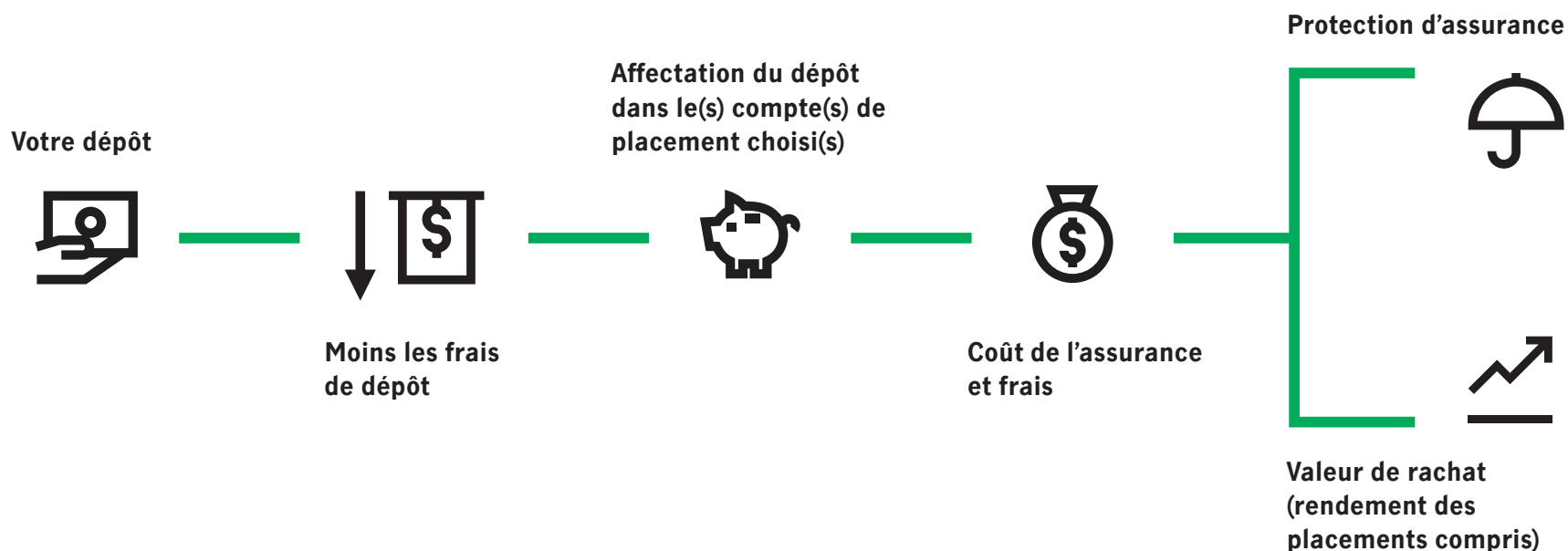
Protection facultative (garanties complémentaires)

- Garantie Protection des enfants
- Garanties Assurance temporaire (10 ans renouvelable ou 20 ans renouvelable)

Autres garanties

- Prestation d'invalidité
- Programme d'assistance humanitaire

Fonctionnement de l'assurance vie universelle



Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie universelle, vous versez un dépôt (habituellement mensuel) qui est affecté à un ou plusieurs comptes de placement. Chaque mois, la compagnie d'assurance prélève une somme destinée à couvrir le coût de l'assurance du contrat et les frais de gestion des placements applicables. Les sommes restantes laissées dans le compte produisent un revenu (positif ou négatif) basé sur le rendement du ou des comptes de placement que vous avez choisis.

Même si le contrat d'assurance vie universelle comprend un volet placement, vous pouvez décider de payer uniquement le coût de l'assurance et les frais d'administration chaque mois et ne rien déposer dans le volet placement. Si vous désirez épargner pour l'avenir, sachez toutefois que si votre compte affiche un excédent une fois les coûts susmentionnés réglés, cette somme fructifiera sur une base fiscalement avantageuse.

Illustration de l'affectation d'un dépôt supérieur au coût de l'assurance dans le cadre d'une assurance vie universelle.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez manuvie.ca/vu

VU Manuvie – Uniforme Compte de placement Or, VU Manuvie – TR1 Compte de placement Or, VU Manuvie – TR1 Placements au choix du client et VU Manuvie – Uniforme Placements au choix du client sont des marques de commerce de Manuvie (La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers) et sont des produits offerts par cette dernière. Les noms Manuvie, Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.